

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 15 OCTOBRE 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry REGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry REGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal de mise à disposition de l'équipement affecté aux missions d'accueil, d'information et de promotion du tourisme au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé au Procès-Verbal de mise à disposition de l'équipement affecté aux missions d'accueil, d'information et de promotion du tourisme au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

- de refuser le transfert automatique des compétences du Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale vers la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

DÉSIGNE

- Monsieur Bruno JARROIR, Conseiller municipal délégué à la Politique du Logement, comme membre titulaire, et Madame Sylvie BELLET, Responsable du service logement de la Ville de Royan, comme membre suppléant, pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logement Social en Poitou-Charentes (AFIPADE).

DÉCIDE

- de poursuivre l'adhésion de la Ville de Royan au réseau francophone « Villes amies des aînés », et de consentir au versement annuel de la cotisation,
- de désigner comme représentants du Conseil municipal au sein du réseau francophone des « Villes amies des aînés » :
 - Madame Éliane CIRAUD-LANOUE, deuxième Adjointe au Maire, en charge de la Santé, de la Longévité et de la Condition Féminine, en tant que Titulaire,
 - Madame Aurélie ERNOUX, chargée de mission service santé, en tant que suppléante.

- de modifier les crédits de l'exercice 2020 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6132.01	- Redevance Etat casino (1/07/2020 – 30/06/2021)	- 46 855,00 €	
6132.01	- Redevance Etat plage du chay (restaurant)	- 5 835,00 €	
6135.5220	- Location de modules pour les locaux mis à disposition des médecins dans le parc de la Mairie (forfait payable en début de location)	+ 47 950,00 €	
6232.0241	- Complément acompte Violon sur le sable	+ 3 481,50 €	
615221.90	- Réfection de la toiture du bâtiment 53 rue Ampère	+ 16 350,00 €	
615221.0208	- Travaux d'entretien des bâtiments (complément)	+ 18 650,00 €	
615221.40	- Réfection de la façade et de la porte (club de tir des mouettes) – suite accident	+ 5 975,00 €	
60632.0201	- Acquisition de petit matériel (Mairie)	+ 3 000,00 €	
6541.01	- Créances admises en non valeur	- 8 100,00 €	
6542.01	- Créances éteintes	+ 39 400,00 €	
6574.40	- Subventions Sportives	+ 20 000,00 €	
023.01	- Virement à la section d'investissement	+ 58 453,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 142 609,50 €	
7478.213	- Subvention Académique dispositif « 2S2C » - sport, santé, culture, civisme		+ 8 360,00 €
7520.5220	- Redevance 4 ^{ème} trim.2020 pour les locaux mis à disposition des médecins dans le parc de la Mairie		+ 1 500,00 €

	TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 9 860,00 €	+ 9 860,00 €
--	-----------------------------	---------------------	---------------------

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2315.822	- Aménagement d'une partie du carrefour Regazzoni / Perche / Maine Arnaud	+ 50 000,00 €	
2313.93	Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Espaces Verts	+ 52 100,00 €	
2183.313	- Terminal de paiement pour salle de spectacles	+ 564,00 €	
10226.01	- Taxe d'aménagement		+44 211,00 €
021.01	- Virement de la section de fonctionnement		+ 58 453,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 102 664,00 €	+ 102 664,00 €

- d'approuver les créances admises en non-valeur et les créances éteintes figurant sur les demandes établies par Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN pour le Budget Principal comme suit :

Etat N°1	Années 2011 à 2019	11 855,73 €
Etat N°2	Années 2011 à 2019	62 354.96 €
TOTAL		74 210,69 €

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations sportives :

ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	15 200,00
- TAEKWONDO FIGHT ROYAN	3 700,00
- UGS ROYAN SAINTES OCEAN VOLLEY BALL	7 500,00
- CLUB ROYAN ULTIMATE	1 500,00
- ROC CYCLO	1 000,00
- ROC JUDO	1 500,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS UNION ROC OMNISPORTS	28 800,00
- ROYAN PETANQUE	500,00
- TEAMSPORT EVOLUTION	3 000,00
- TRIATH CLUB ROYANNAIS	2 000,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	500,00
- ATLANTIQUE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	500,00
- FITHTING CLUB	1 000,00
- MARATHON ROYAN COTE DE BEAUTE	20 000,00
- NORDIC OXYGENE RANDO 17	300,00
- SAR FUTSAL SACOCHES ATLANTIQUE ROYAN	1 000,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	3 700,00
- ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE	200,00
- ECOLE MATERNELLE L'YEUSE	200,00
- ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU	600,00

- ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET	200,00
- OGECE ECOLE STE MARIE	400,00
- COLLEGE HENRI DUNANT	400,00
- COLLEGE EMILE ZOLA	400,00
- LYCEE DE L'ATLANTIQUE	600,00
- LYCEE CORDOUAN	700,00

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations « social et familles » :

- o SECOURS POPULAIRE - o AMICALE DES POLICIERS DU PAYS ROYANNAIS - o MOD'EMPLOIS	1 500,00 € 500,00 € 500,00 €
---	------------------------------------

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- ROC HALTÉROPHILIE + 1 000,00 €
- ASS. INTERPROFESSIONNELLE DU PARC DE ROYAN + 2 000,00 €

- d'approuver les comptes de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) arrêtés au 31/12/2019 et laissant apparaître un excédent cumulé sur la Commune de ROYAN de 91 344,86 €.

- de demander au Préfet de la CHARENTE-MARITIME de bien vouloir approuver les modifications statutaires portant sur la composition du Comité Syndical et modifiant comme suit l'article 5.1 des statuts :

« Article 5.1- Composition du Comité Syndical

Le Comité Syndical comprend :

1. Six (6) représentants de la Municipalité de ROYAN désignés pour la durée de leur mandat électif
 - Le Maire de la Ville de ROYAN ou son représentant
 - Cinq (5) Conseillers Municipaux
2. Cinq (5) représentants de l'Université de POITIERS désignés pour cinq (5) ans :
 - Le Président de l'Université de POITIERS ou son représentant
 - Quatre membres de l'Université de POITIERS
3. Trois (3) membres avec voix consultative :
 - Le Recteur de l'Académie de POITIERS ou son représentant
 - Le Directeur du CAREL
 - Un représentant élu du personnel enseignant, administratif et technique du CAREL

Sont, par ailleurs invités à participer aux réunions du Comité Syndical :

- Le Directeur Général des Services de la Ville de ROYAN ou son représentant
- Le Receveur Municipal de la Ville de ROYAN
- L'agent comptable de l'Université de POITIERS
- Le responsable financier de la Ville de ROYAN ou son représentant

Des personnalités qualifiées (toutes personnes ou institutions que le Comité Syndical estimera utile d'entendre sur un point de l'ordre du jour) peuvent enfin être invitées aux réunions du Comité Syndical. Elles n'ont pas voix délibérative ».

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7.435,18 € à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », portant la subvention totale à 49.354,16 € pour l'année 2020,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec ladite association.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 500 € à l'Association « les Régates de Royan », pour l'année 2020, portant la subvention totale à 25.500 €,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec ladite association.

- d'attribuer une subvention de 30.600 € à l'Association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2020,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec ladite association.

ÉLIT

- au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les membres suivants, titulaires et suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis relative à la « concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de communication sur le territoire communal » :

▪ M. Patrick MARENGO ou son représentant, *Président*

- 1^{er} titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2^{ème} titulaire : M. Gilbert LOUX
- 3^{ème} titulaire : Mme Dominique BERGEROT
- 4^{ème} titulaire : Mme Françoise LARRIEU
- 5^{ème} titulaire : M. Jacques GUIARD
- 1^{er} suppléant : M. Gilbert THULEAU
- 2^{ème} suppléant : M. Raynald RIMBAULT
- 3^{ème} suppléant : Mme Dominique GACHET
- 4^{ème} suppléant : Mme Madeline TANTIN
- 5^{ème} suppléant : Mme Christelle MAIRE

DÉCIDE

- d'approuver le contrat de réservation de logements collectifs locatifs conclu avec la SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME en contrepartie de l'octroi de la garantie financière accordée par la Ville de ROYAN POUR UN montant total de 1.094.329 €.
La SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME s'oblige à réserver six logements comme suit :

Type de prêts concernés	Type de logements concernés		
	T1	T2	T3
PLUS	1	1	
PLAI	1	2	1

PREND ACTE

- de la communication du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable, établi par le syndicat mixte Eau 17, pour l'année 2019.

DÉCIDE

- d'incorporer dans le domaine communal les parcelles cadastrées section BX n°57, n°61, n°68, n°72, n°73, n°74, n°75, n°80, n°82, n°83, n°87, n°102, n°103, n°106 et n°107 situées lieu-dit « Le Bois château » à Royan, d'une superficie globale de 10 859 m², suite à une procédure d'incorporation de biens vacants et sans maîtres.

- de modifier la délibération n°20.077 relative au droit à la formation des élus municipaux comme suit :

- suppression du thème "*formation en lien avec l'appartenance aux différentes commissions*" dans les orientations en matière de formation,
- suppression de la phase suivante "*chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation dans la limite de 18 jours*",
- ajout avec l'article L 2123-13 du Code général des collectivités territoriales qui dispose qu'"*indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures prévus aux articles L. 2123-1, L. 2123-2 et L. 2123-4, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient*".

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre de l'aide à la programmation musicale, afin d'organiser l'édition 2021 de « Jazz Transat ».

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour la saison culturelle « Bravo » 2020/2021 et pour l'organisation du festival de théâtre « Comédies, coquillages et crustacés » édition 2021.

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre la Ville de Royan, le Département de Charente-Maritime et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre concernant le tracé et le balisage du chemin de Grande Randonnée GR4.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à engager une procédure de désaffectation, puis de déclassement de la parcelle BO N° 489, traversant le camping « LES COQUELICOTS » à Royan, représentant un tronçon du chemin rural rue des Myosotis, en vue d'une cession ultérieure à titre onéreux.

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant à Monsieur Pierre SOURON, cadastrées AT n°528, située 3 allée du Clos du Maine à Royan, d'une contenance de 36 m², afin de permettre la régularisation de l'alignement de cette voie,

- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer l'acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,

- d'incorporer la parcelle dans le domaine public communal.

- d'approuver le protocole transactionnel à conclure avec Madame Eva ROY pour un montant de 1.500 € suite à une chute avenue des Tilleuls à ROYAN, due au mauvais état du trottoir,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le protocole transactionnel.

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête « Alex » le 2 octobre 2020,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

- de désigner comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des Assemblées Générales des copropriétaires de la résidence « Les Explorateurs », située 49 à 53 ter boulevard Franck Lamy à Royan :

- Titulaire : M. Philippe CUSSAC
- Suppléant : M. Bruno JARROIR

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre de la politique animation événementielle de la Ville de Royan, afin d'organiser l'évènement suivant : « Un Noël à ROYAN » édition 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

